

1	Taxe dividendes : vers une contribution de 5 milliards pour les grands groupes.....	1
2	Très fort reflux du chômage en septembre	3
3	Plus d'une entreprise sur deux prévoit de recruter un cadre en fin d'année	5
4	Le bâtiment profite de l'embellie économique.....	6
5	40% des entreprises du bâtiment en Ile-de-France n'ont toujours pas demandé la nouvelle carte BTP	8
6	Les assureurs font de l'économie collaborative leur nouvel eldorado	9
7	Sécurité sociale : la majorité défend un budget structurant.....	11
8	Loi travail : le nouveau Conseil social et économique va entraîner une baisse substantielle du nombre d'élus.....	12
9	La CGT, FO et Solidaires appellent à la grève et manifestation le 16 novembre	13
10	Au Palais Bourbon, la réforme à marche forcée.....	14
11	Christophe Castaner choisi par Macron pour prendre la direction de La République en marche	16
12	Les Républicains : les pro-Macron exclus... mais pas tout de suite !.....	17
13	Plan social généreux au PS.....	18
14	Travail détaché: ce que va changer l'accord des ministres européens.....	19
15	Travailleurs détachés: les dessous de l'accord	21
16	Glyphosate : un herbicide qui est devenu une affaire d'États	23
17	Chine : Xi Jinping réélu pour 5 ans à la tête du PCC.....	25

::: ECONOMIE

LES ECHOS – 25/10/2017

1 Taxe dividendes : vers une contribution de 5 milliards pour les grands groupes



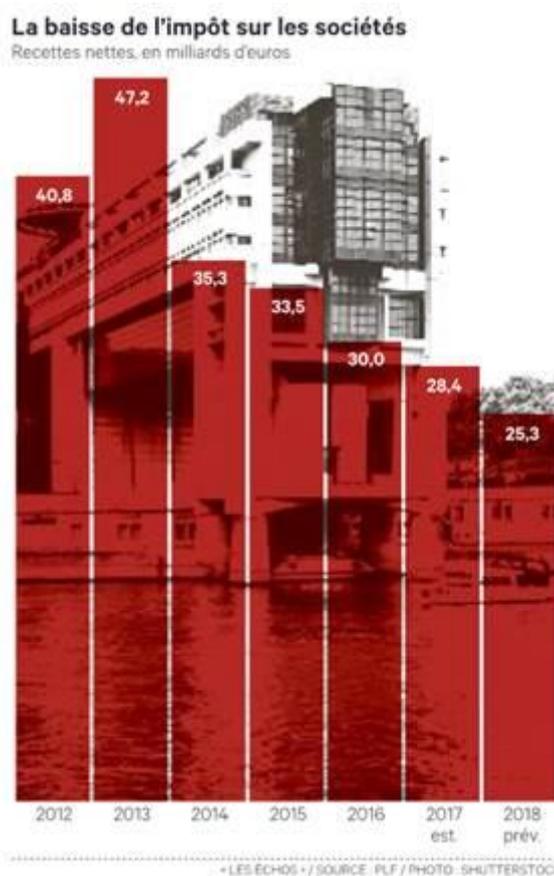
Bruno Le Maire, le ministre de l'Économie, a déclaré faire « appel au sens civique des entreprises »,

à propos de la surtaxe d'impôt sur les sociétés que prépare le gouvernement.

Le gouvernement envisage une contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés d'environ 5 milliards. Cette mesure temporaire vise à financer les remboursements de la taxe à 3 % sur les dividendes, qui ne seraient finalement pas étalés.

Comment [trouver 10 milliards d'euros dans le budget de l'Etat](#) pour faire face aux remboursements de la taxe à 3 % ? Le gouvernement a entamé lundi une négociation serrée avec les grandes entreprises pour introduire une mesure fiscale visant à compenser la facture. L'objectif est d'aboutir d'ici une semaine afin d'inscrire cette disposition dans le collectif budgétaire de fin d'année.

Parmi les [pistes étudiées](#), c'est celle d'une contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés qui tient la corde. Selon nos informations, son niveau, encore en discussion avec le patronat, se situerait aux environs de 5 milliards d'euros. « *L'Etat prendra une partie [des remboursements, NDLR] à sa charge. Je veux qu'il y ait un partage équitable* » entre l'Etat et les entreprises, a expliqué le ministre de l'Economie et des Finances, Bruno Le Maire, mardi matin sur Europe 1.



Deuxième seuil à 5 milliards de [chiffre d'affaires](#)

Le locataire de Bercy a insisté sur le fait que la contribution exceptionnelle [serait due par les plus grandes entreprises uniquement](#), celles dont le chiffre d'affaires est supérieur à 1 milliard d'euros. Cette contribution pourrait être progressive, avec un deuxième seuil à 5 milliards d'euros de chiffre d'affaires, a-t-il précisé.

Ce n'est pas la première fois que l'Etat [recours](#) à ce type de mesure. Pour faire face à la crise en 2011, le gouvernement Fillon avait mis en place une contribution exceptionnelle sur l'IS qui avait ensuite été relevée sous François Hollande, avant d'être supprimée fin 2016. Elle portait sur les entreprises de plus de 250 millions d'euros de chiffre d'affaires et rapportait de l'ordre de 2,5 milliards par an. La mesure envisagée par Bruno Le Maire, si elle concerne les grands groupes de plus de 1 milliard de chiffre d'affaires, sera donc plus lourde à porter pour les sociétés concernées. Mais beaucoup plus ponctuelle. « *Je fais appel au sens civique de ces entreprises* », déclare le ministre.

L'Etat au pied du mur

La censure intégrale de cette taxe sur les dividendes par le Conseil constitutionnel début octobre a mis l'Etat au pied du mur. La facture des remboursements, évaluée à 9 milliards d'euros, pourrait faire dérailler la France de son objectif de maintenir le déficit en dessous de 3 % de PIB en 2017 et 2018. Ceci l'empêcherait de sortir de la procédure de déficit excessif dans laquelle elle est bloquée depuis plus de dix ans.

Outre une mesure fiscale exceptionnelle, Bercy a étudié la possibilité d'étaler les remboursements. Mais Bruno Le Maire n'y est finalement pas favorable, dans la mesure où les intérêts moratoires de 4,8 % par an sont très élevés dans le contexte actuel de **taux d'intérêt**. « Si on peut rembourser l'intégralité entre 2017 et 2018, ce sera parfait, a-t-il indiqué. Plus on retarde les remboursements, plus ça coûtera cher. »

Ingrid Feuerstein

LES ECHOS – 25/10/2017

2 Très fort reflux du chômage en septembre



Le nombre de demandeurs d'emploi sans aucune activité a diminué de près de 64.800, à 3,47 millions. Le recul efface les deux mois de hausse précédents.

« Pour l'interprétation des chiffres, il convient de privilégier les évolutions en tendance... » A la lecture des dernières statistiques de Pôle emploi publiées ce mardi, le conseil méthodologique prend une nouvelle fois tout son sens.

Le nombre de demandeurs d'emplois inscrits en catégorie A, c'est-à-dire qui n'ont pas du tout travaillé, a chuté de 64.800 en septembre en France métropolitaine pour atteindre 3,47 millions, soit une baisse de -1,8 % (3,73 millions pour tout le territoire), la plus forte depuis 2001 !

Après les progressions de 34.900 et de 22.300 en juillet et août, le reflux est spectaculaire. Il laisse espérer que la courbe du chômage, malgré d'importants « yoyos » d'un mois sur l'autre, penche bien dans le bon sens, même avec une pente très lente : sur trois mois, les effectifs de la catégorie A ont reculé de 0,2 %, et de 0,5 % sur un an.

Hausse de l'activité

Les optimistes pourront noter également la forte progression des personnes inscrites en catégorie C, celles qui ont travaillé plus de 78 heures sur le mois : +11 % sur un an.

Mieux, ces deux catégories ont évolué dans le bon sens alors qu'elles ont dû encaisser une très forte baisse du nombre de personnes en formation (-16,4 %).

En tendance, les chiffres de Pôle emploi paraissent donc cohérents avec toutes les autres statistiques montrant une hausse de l'activité, donc de l'emploi, trimestre après trimestre. Les déclarations d'embauches de plus d'un mois par exemple ont progressé de 7,5 % en septembre sur un an, selon des chiffres provisoires de l'Acoss, et de près de 17 % pour les seuls CDI, toujours sur un an.

Le point noir demeure celui des personnes de plus de 50 ans, toujours plus nombreuses à être inscrites à Pôle emploi, à l'inverse des moins de 25 ans dont les effectifs ont nettement baissé depuis deux ans.

Grandes réformes sociales

L'exécutif ne commente plus les chiffres mensuels de Pôle emploi, leur préférant le taux de chômage trimestriel mesuré par l'Insee, moins volatile et conforme aux standards internationaux tels que définis par le Bureau international du travail. Mais Muriel Pénicaud, invitée de LCI ce mardi soir, a tout de même reconnu que « *si toutes les mesures structurelles qu'on est en train de prendre font leur plein effet, ce que nous pensons, il est raisonnable d'envisager un chômage qui baisse à 7%* », en référence à la promesse d'Emmanuel Macron.

Ces chiffres seront quoi qu'il en soit dans tous les esprits alors que s'ouvre [la deuxième vague de réformes sociales, censée mieux armer les actifs face aux aléas professionnels](#) .

Edouard Philippe, Muriel Pénicaud et Jean-Michel Blanquer, présenteront ce mercredi la « feuille de route » remise aux partenaires sociaux et aux régions sur l'apprentissage, la formation professionnelle et [l'assurance-chômage](#) . Les deux premiers sujets sont très techniques, de par le nombre d'intervenants. Le troisième s'annonce le plus difficile.

« *Je confirme que cela n'est pas encore cadré du côté gouvernemental* », a déclaré le patron de FO, Jean-Claude Mailly, mardi en sortant d'une rencontre bilatérale avec la ministre du Travail.

Promise par Emmanuel Macron, l'extension des droits au chômage aux indépendants est très complexe. [Celle aux démissionnaires s'avère coûteuse](#) . Le chef de l'Etat veut également instaurer [un bonus-malus pour freiner le recours aux CDD très courts](#) . « *Nous sommes dans une situation paradoxale avec une activité qui reprend, des difficultés de recrutement, et un recul encore relatif du nombre de chômeurs* », a commenté Pierre Gattaz, le patron du Medef, appelant à « *accélérer* » sur les trois réformes à venir.

La CGT, de son côté, a dénoncé une « *situation* » qui « *plonge notre modèle social et économique dans une dangereuse spirale où le chômage subsiste à un haut niveau tandis que la précarité ne cesse de progresser* ».

Les élus des territoires interpellent Macron

Dans un courrier aux députés doublé d'une tribune à Emmanuel Macron et Edouard Philippe, les élus territoriaux, de grandes métropoles comme des zones rurales, dénoncent la division par deux du budget des Maisons de l'emploi. Le budget 2018 a inscrit 10,5 millions, et plus rien l'année suivante. Signé par Alain Juppé, Martine Aubry, François Rebsamen pour les plus connus, le texte défend la [valeur ajoutée](#) de ces structures locales créées en 2005 en matière de diagnostic, de gestion prévisionnelle de compétences et de montage de projets, en lien avec les politiques nationales de l'emploi. « *Développer l'emploi nécessite de rester vigilant sur les dispositifs de*

masse et de diversifier les leviers pour agir du local au national », écrivent-ils, en s'inscrivant en plein dans le grand plan de 15 milliards ou la réforme à venir de la formation professionnelle.

Alain Ruello

LE FIGARO – 25/10/2017

3 Plus d'une entreprise sur deux prévoit de recruter un cadre en fin d'année



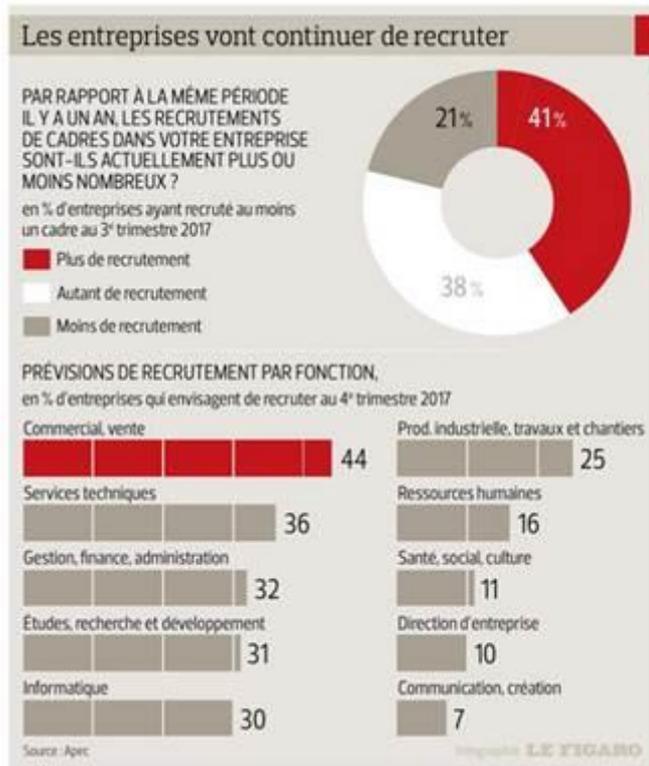
INFOGRAPHIE - Les postes de commerciaux et techniciens sont notamment prisés alors que la communication et la création restent les parents pauvres du recrutement.

L'emploi des cadres se porte toujours bien. Selon la note de conjoncture de l'Association pour l'emploi des cadres (Apec) publiée ce mercredi et portant sur le 4e trimestre 2017, les prévisions d'embauche des entreprises vont certes légèrement baisser par rapport aux trois mois précédents mais surtout rester stables par rapport à la même période il y a un an. «Le niveau de confiance des entreprises restera solide d'ici la fin de l'année, après un 3e trimestre particulièrement porteur, décrypte Jean-Marie Marx, le directeur général de l'Apec. Selon notre baromètre, 55 % d'entre elles prévoient de recruter au moins un cadre au 4e trimestre et, parmi elles, 7 sur 10 sont certaines de ces embauches.» Dans un peu moins d'un cas sur deux, il s'agit de faire face au turn-over et aux départs en retraite. Mais 26 % des entreprises recrutent aussi en raison du développement de l'activité.

Tous les secteurs - à l'exception du commerce & transports, ainsi que du médico-social - affichent une hausse de leurs prévisions de recrutement au 4e trimestre par rapport à 2016. Quelque 91 % des entreprises dans l'ingénierie-R&D prévoient ainsi d'embaucher au moins un cadre d'ici à la fin de l'année, soit 12 points de plus qu'à la même période l'an passé. «Certains secteurs, comme la construction ou les activités informatiques, sont particulièrement bien orientés mais risquent de se heurter à des difficultés de recrutement, notamment dans leurs recherches de compétences pointues et/ou nouvelles», prévient toutefois Jean-Marc Marx.

Seul petit bémol, la part des entreprises à déclarer que leur volume de recrutement est en hausse est moins importante que l'an dernier, même s'il reste élevé (41 %, contre 47 %). Les secteurs les mieux orientés sont la construction et la banque-assurance.

Qui seront, en cette fin d'année, les heureux élus? Selon le baromètre Apec, 44 % des entreprises qui envisagent de recruter ciblent des postes autour du commercial et de la vente, tandis que 36 % pensent embaucher dans les métiers des services techniques et 32 % dans la gestion, finance et administration. Les recrutements de direction d'entreprise n'intéresseront que 10 % des sociétés et ceux en communication et création, parents pauvres des recrutements de cadres depuis quelque temps, pas plus de 7 % d'entre elles.



Plus de jeunes diplômés

Quant aux profils recherchés, ils varieront peu par rapport à fin 2016. Les cadres confirmés, ayant entre 5 et 10 ans d'expérience, seront les plus prisés (86 % des entreprises prévoient d'en recruter), devant les jeunes cadres avec moins de 5 ans d'expérience (81 %) et ceux ayant de 10 à 20 ans d'expérience (62 %). Et l'horizon se dégage pour les jeunes diplômés au 4^e trimestre 2017, quatre entreprises sur dix prévoyant d'en embaucher au moins un, contre 37 % il y a un an.

Enfin, un quart des recrutements sont abandonnés, une proportion qui n'a pas bougé depuis quatre ans. Dans 6 cas sur 10, cela est dû à un défaut de candidatures adéquates. Dans l'absolu, 65 % des recrutements faisant suite à une offre confiée à l'Apec en début d'année sont toujours jugés difficiles, un niveau là encore stable sur un an.

Marc Landré

ENTREPRISES

LE MONDE – 25/10/2017

4 Le bâtiment profite de l'embellie économique



Les chiffres de la construction sont au vert et les perspectives excellentes. Après huit ans de marasme, les professionnels du secteur espèrent enfin sortir de la crise.

Surtout, pas d'enthousiasme. Les chiffres de la construction sont au vert, les perspectives excellentes, la crise apparemment enterrée, mais gare : la dynamique pourrait s'enrayer. « *On est dans une période délicate de rémission*, observe Jacques Chanut, président de la Fédération française du bâtiment (FFB). *Il va falloir un peu de temps avant que la filière se persuade qu'elle est complètement guérie.* » Huit ans de marasme, ça force la prudence. Surtout quand les trésoreries sont vides, les prêteurs frileux et l'appareil de production en manque d'investissement.

Certes, le climat des affaires est meilleur. Il n'a même jamais été aussi bon depuis 2008. [La dernière enquête de l'Insee le confirme](#) : « *L'indicateur qui le synthétise gagne 1 point et atteint 105 en octobre.* » D'après la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb), les mises en chantier de logements ont crû de 17,1 % entre août 2016 et 2017, et les permis de construire de 15,2 %. Depuis janvier, près de 16 000 emplois ont en outre été créés.

Le secteur profite avec quelques mois de décalage de l'embellie économique tricolore. Selon l'Insee, la croissance devrait culminer à 1,8 % cette année, après 1,1 % en 2016. Le chômage poursuit sa décrue – il devrait s'établir à 9,4 % de la population active en fin d'année –, alimentant la progression du pouvoir d'achat. Résultat : la demande de logement des ménages est dynamique, et l'investissement résidentiel devrait progresser de 5 % cette année. Les achats en biens immobiliers sont en outre favorisés par le niveau des taux d'intérêt, maintenus très bas.

« Assez disparate selon les régions »

« *Mais, si la conjoncture s'améliore depuis un an, cela reste encore assez disparate selon les régions* », tempère Xavier Huillard, PDG de Vinci. Tirée par la hausse de la construction de logements neufs, l'activité se concentre autour des grandes métropoles, notamment du côté de Bordeaux et en Ile-de-France, avec les chantiers du Grand Paris. Dans les Pays de la Loire, où la reprise est plus marquée encore qu'au niveau national, ce sont l'agglomération nantaise et ses environs qui profitent du redémarrage alors que des départements ruraux comme la Mayenne ou le Maine-et-Loire marquent le pas. « *Les entreprises du bâtiment ont beau être implantées partout sur le territoire, l'activité est intimement liée au dynamisme démographique* », souligne Thierry Lanfant, secrétaire général de la Capeb locale.

Pour beaucoup, la période est d'autant plus compliquée que les besoins en fonds de roulement sont souvent plus importants au moment de la reprise qu'en période de récession. Or, les trésoreries sont exsangues et les prix encore trop bas. Quant aux marges, elles varient péniblement entre 1 % et 3 %. Alors, face aux patrons fragilisés, banquiers et assureurs hésitent. Résultat : « *Les carnets de commandes ont beau se remplir, il y a un vrai risque pour certains d'être acculés à la cessation de paiement* », déplore ce responsable patronal.

« Tout prend du temps »

Le secteur pâtit d'autre part d'un manque aigu de main-d'œuvre. Les ouvriers licenciés pendant la crise ont souvent trouvé à se réemployer dans d'autres secteurs industriels, comme l'aéronautique. En parallèle, les effectifs d'apprentis se sont considérablement contractés. Si les centres de formation attirent à nouveau, il faudra du temps avant que ces jeunes soient employables. « *Au moins cinq ans* », estime-t-on dans les fédérations.

Autre point noir : le marché de la rénovation thermique, annoncé comme considérable par les pouvoirs publics, continue de stagner avec une croissance poussive de 1,5 %. « *Les prix de l'énergie restent faibles ; il n'y a pas d'urgence pour les ménages à lancer des travaux dont ils ne verront le retour sur investissement que dans trente ou trente-cinq ans* », estime M. Chanut. D'où l'importance, insiste-t-il, de maintenir des dispositifs incitatifs comme le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE). Or, ce type d'aide, comme le prêt à taux zéro pour les primo-accédants ou le « Pinel » sur l'investissement locatif, pourrait bientôt disparaître.

« *Le gouvernement doit comprendre qu'on ne fait pas des sandwiches, tout prend du temps dans le bâtiment* », martèle M. Lanfant. D'après les prévisions des cellules économiques régionales de la

construction, l'ensemble de la filière devrait voir son chiffre d'affaires croître de 3,1 % en 2017. C'est mieux qu'en 2016, mais loin de compenser les pertes accumulées les années passées.

[Elise Barthet](#)

FRANCE BLEU – 25/10/2017

5 40% des entreprises du bâtiment en Ile-de-France n'ont toujours pas demandé la nouvelle carte BTP



En région parisienne la nouvelle "carte BTP" est obligatoire depuis le 1er octobre pour tous les employés sur les chantiers. Pourtant, au 1er octobre on ne recensait que 110 000 cartes demandées en Ile-de-France.

Alors qu'Emmanuel Macron vient d'obtenir de l'Europe un durcissement de la réforme du travail détaché, depuis le 1er octobre, une autre mesure du gouvernement vise à lutter contre le travail illégal et la concurrence déloyale : le déploiement de la carte BTP. C'est une sorte de carte d'identité dotée d'un QR code que tout employé du bâtiment doit désormais posséder pour faciliter les contrôles. Cette carte plastifiée contient plusieurs informations sur l'identité du salarié : son nom, son prénom, sa photo, son statut ou encore le numéro SIREN de son entreprise.

Sauf qu'en Ile-de-France de nombreuses entreprises ne sont toujours pas dans les clous. Environ 40% d'entre elles n'ont toujours pas demandé la carte BTP pour leurs employés. **Au 1er octobre, on ne recensait qu'un peu plus de 110 000 cartes demandées dans la région.** A ce jour, 45 000 seraient par ailleurs en cours de délivrance.

La carte BTP ne coûte pourtant que 10,80 euros à l'employeur. En revanche, **si un employé ne la possède pas, son patron encourt jusqu'à 2000 euros d'amende.** En cas de récidive l'amende peut même doubler et atteindre 4000 euros par employé.

[Joanna Yakin](#)

LE MONDE – 25/10/2017

6 Les assureurs font de l'économie collaborative leur nouvel eldorado



Axa France fournit désormais une assurance accident du travail aux chauffeurs indépendants d'Uber, après avoir fait affaire avec Deliveroo en septembre.

Si l'économie du partage séduit les consommateurs et inspire les plates-formes chargées de jouer les intermédiaires, elle constitue également un nouveau marché très prometteur pour les compagnies d'assurances.

Mercredi 25 octobre, Axa France et Uber devaient lancer une nouvelle couverture pour les conducteurs indépendants d'Uber. Le leader de la réservation de voitures avec chauffeur propose désormais à ces derniers une assurance gratuite en cas d'accident pendant une course (remboursement d'une partie des frais de santé et des indemnités en cas d'accident grave), quels que soient leurs revenus générés via l'application. En septembre, l'assureur français avait conclu un accord similaire pour couvrir les « bikers » de la société de livraison de repas à domicile Deliveroo. Axa France fournit aussi une garantie « responsabilité civile » à Hopwork, première plate-forme de mise en relation de free-lances avec de grandes entreprises.

Axa s'est ainsi positionnée en pionnier de la protection sociale des travailleurs indépendants du numérique. Véritable aubaine pour la profession, la loi El Khomri de 2016 imposera en janvier prochain à la plupart des plates-formes de prendre en charge l'assurance volontaire « accident du travail » de leurs collaborateurs, au-delà d'un certain chiffre d'affaires.

De nouveaux débouchés

La progression des effectifs dans ce secteur crée de nouveaux débouchés pour les assureurs, toujours désireux d'accroître leur part de marché dans l'assurance santé. Ce nouveau modèle viendra côtoyer celui des salariés, dont les soins sont pris en charge à 100 % par la Sécurité sociale lorsqu'ils sont victimes d'un accident du travail.

L'économie collaborative offre d'autres avantages aux assureurs. Les plates-formes de location de voitures entre particuliers comme Drivy, Koolicar ou OuiCar, de covoiturage comme Blablacar, d'hébergement comme Airbnb ou GuestToGuest, ou de location de bateaux entre particuliers comme SamBoat ou Click & Boat, s'appuient toutes sur une ou plusieurs compagnies d'assurances. « *Les plates-formes de services à la demande ont besoin d'un assureur pour fonctionner, pour être crédible. Il n'y a pas d'économie collaborative sans confiance* », souligne Delphine Asseraf, directrice digitale d'Allianz France.

« Nous allons passer d'une économie de la propriété à une économie de l'usage. L'assureur doit donc diversifier sa manière de faire son métier », analyse Thomas Ollivier de la MAIF.

Pour les compagnies d'assurances inquiètes des pertes de revenus qu'entraînera l'avènement de la voiture autonome, l'économie du partage s'annonce comme un nouvel eldorado. « *Nous allons passer d'une économie de la propriété à une économie de l'usage. L'assureur doit donc diversifier sa manière de faire son métier* », analyse Thomas Ollivier, chargé de la stratégie économie collaborative de la MAIF.

« Une croissance à deux chiffres »

La profession met en avant quelques chiffres éclairants. Les 31 millions de véhicules immatriculés en France ne sont utilisés que 8 % du temps. Et les propriétaires de bateaux s'en servent en moyenne moins de 15 jours par an. Dès lors, pour des raisons pratiques, économiques et écologiques, les assureurs misent sur un développement exponentiel de l'économie du partage. Selon une étude du cabinet PWC publiée en septembre 2016, le chiffre d'affaires des plateformes des principaux secteurs de l'économie collaborative devrait augmenter de 35 % par an en Europe, pour atteindre 83 milliards d'euros d'ici à 2025, contre 4 milliards aujourd'hui. « *Compte tenu de ces projections, veut croire M. Ollivier, nous pourrions miser à la MAIF sur 600 à 800 millions d'euros de revenus tirés chaque année de l'économie collaborative et des nouveaux usages à partir de 2025* », contre seulement près de 1 million d'euros en 2017.

« *Notre chiffre d'affaires lié aux plates-formes de l'économie du partage va connaître une croissance à deux chiffres chaque année. Donc nous recrutons et nous nous développons* », renchérit Antoine Denoix, directeur digital d'Axa France. Chez Allianz, l'activité issue des plateformes représente, en volume, 5 % à 10 % des affaires nouvelles.

La délicate fixation des tarifs

En interne, les compagnies se sont organisées, ont regroupé les équipes consacrées au collaboratif et continuent de se rôder à l'exercice délicat de la fixation des tarifs. Pour la location de voitures entre particuliers, il ne s'agit plus d'assurer un propriétaire de véhicule bien connu de la maison, mais un usage de quelques heures ou quelques jours, sans rien connaître du conducteur. Après quelques déconvenues et des cas de fraude avec des complices, Allianz a demandé aux utilisateurs de Drivy de prendre des photos de la voiture avant et après la location. Et finalement, « *nous avons souvent moins de sinistres avec Drivy qu'avec des loueurs traditionnels de courte durée* », constate-t-on chez l'assureur.

Autre exemple : Axa France assure l'arrivée à destination des utilisateurs de Blablacar en envoyant un véhicule de rechange en cas de pépin, mais la compagnie a finalement supprimé la garantie du prêt de volant entre le conducteur et le passager, très peu utilisée. « *Nous avons des intuitions, mais nous n'hésitons pas à revenir en arrière si ça ne marche pas* », explique Antoine Denoix.

La force de ces start-up réside également dans leur capacité à se lancer très tôt à l'international : « *70 % des plates-formes de l'économie collaborative qui opèrent en France sont françaises ; c'est un vrai atout car c'est un modèle qui s'exporte bien en Europe*, affirme M^{me} Asseraf. *Nous avons commencé par assurer Drivy en France. Aujourd'hui, ils sont présents en Espagne, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Belgique et en Autriche, assurés par une filiale locale du groupe Allianz.* »

« La rentabilité n'arrivera que plus tard »

A la MAIF, l'économie du partage crée également l'opportunité de lancer des projets connexes au métier d'assureur. L'entreprise mutualiste pilote à Bordeaux, depuis septembre, l'appli Zaléo, un agrégateur de déplacements multimodaux, qui permet aux usagers de composer leur itinéraire en articulant transports en commun et collaboratifs (covoiturage, autopartage, vélo en libre-service, etc.) par le biais d'une seule réservation, avec un seul paiement et en étant assuré tout au long du trajet.

Entre les investissements de départ, les tarifs mal calibrés et les volumes encore trop faibles, la MAIF reconnaît que « *la rentabilité n'arrivera que plus tard* ». Mais les assureurs qui poussent leurs pions auprès des plateformes numériques ont la conviction de préparer l'avenir.

Véronique Chocron

7 Sécurité sociale : la majorité défend un budget structurant



Les cotisations salariales et patronales vont diminuer. La majorité met en avant la hausse du pouvoir d'achat pour contrer les accusations de « budget des riches » de l'opposition.

Pas moins de quatre interventions lors de la séance de questions au gouvernement. Avant même le début de l'examen en séance plénière du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) mardi soir, Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, était déjà entrée dans le vif du sujet dans la journée à l'Assemblée nationale. Après Muriel Pénicaud sur [la réforme du droit du travail](#) et le tandem Bruno Le Maire-Gérald Darmanin pour [le budget](#), c'est à son tour de porter un projet emblématique du macronisme.

Avec [ce PLFSS](#), la majorité va en effet défendre plusieurs réformes structurantes, comme [la baisse des cotisations sociales des actifs, financée par une hausse de la CSG](#), ou la transformation du crédit d'impôt compétitivité emploi en allègement de charges. Sans oublier la forte hausse du prix du tabac et la perspective du retour à l'équilibre de la Sécurité sociale en 2019-2020.

La feuille de paie de janvier

« *C'est un budget pour l'investissement et pour le pouvoir d'achat, un budget qui muscle la feuille de paie et qui allège l'impôt sur le revenu* », a vanté le patron des députés La République En marche à l'Assemblée, Richard Ferrand, en évoquant à la fois le budget de l'Etat et celui de la Sécurité sociale. Il est « *faux* » de parler d'un « *budget pour les riches* », a-t-il surtout martelé, alors que [la suppression de l'ISF](#) et le retour au prélèvement forfaitaire unique ont suscité d'intenses polémiques.

« *Quand nous aurons adopté les deux textes, c'est le pouvoir d'achat pour tous qui aura nettement augmenté* », a-t-il insisté, en conseillant d'« *attendre fin janvier, sur la feuille de paie* », pour voir l'effet des premières baisses de cotisations. Et, plus tard dans l'année, [la baisse d'un tiers de la taxe d'habitation](#) pour 80 % des Français (en octobre), la [revalorisation du minimum vieillesse](#) (30 euros par mois en avril) et de [l'allocation adulte handicapé](#) (50 euros en novembre). « *Vous verrez, les gens vont s'en rendre compte de manière immédiate* », a-t-il promis.

La deuxième lame

Le groupe Nouvelle Gauche (socialistes) a attaqué bille en tête « *La deuxième lame du budget des riches* ». « *Toutes les mesures pour les classes moyennes sont différées dans le temps et assorties de mesures d'économies* », dénonce Joël Aviragnet, [chef de file](#) sur le PLFSS. Les socialistes dénoncent aussi l'opportunisme du gouvernement. « *Agnès Buzyn devrait aussi regarder les efforts réalisés au cours du précédent quinquennat* », estime le député des Landes, Boris Vallaud.

De son côté, la droite attaque ce budget sous son angle habituel, celui de l'absence de réformes structurelles. « *Sur le fond, qu'est-ce qui a changé ? La réponse est rien* », a interpellé le député LR Jean-Pierre Door.

Economies sur la famille

Les débats risquent également d'être mouvementés sur les mesures d'économie dans la branche famille. Les plafonds et les montants de l'allocation de base de la Paje (prestation d'accueil du jeune enfant) vont être rabotés pour les enfants à naître. Les économies vont se chiffrer en centaines de millions d'euros à terme. Beaucoup plus qu'il n'en faut pour financer le coup de pouce à la garde d'enfants pour les familles monoparentales inscrit dans le même texte.

Même chez les députés LREM, on s'interroge : n'aurait-on pas dû attendre la [refonte de la politique familiale](#) à l'agenda en 2018 avant de prendre ces décisions ? Officiellement, la défense est sans faille. « *Nous allons aider les familles monoparentales, dont 36 % se situent en dessous du seuil de pauvreté* », répète Thomas Mesnier, coordinateur du budget de la Sécurité sociale.

Solveig Godeluck et Grégoire Poussielgue

LES ECHOS – 25/10/2017

8 Loi travail : le nouveau Conseil social et économique va entraîner une baisse substantielle du nombre d'élus



Après son examen par les partenaires sociaux ce mardi, la publication du décret sur le nombre d'élus du personnel et d'heures de délégation n'est plus qu'une question de jours.

Faire simple est parfois compliqué... La rue de Grenelle a en effet fait dans la dentelle sur les moyens du nouveau conseil social et économique qui fusionne les anciens comités d'entreprise, CHSCT et délégués du personnel. C'était un des points majeurs [des ordonnances réformant le Code du travail](#). Le projet de décret, qui a été soumis mardi aux partenaires sociaux et devrait être publié dans les prochains jours, a substitué 54 seuils aux 13 seuils existant actuellement pour les comités d'entreprise. Comparé à ceux des délégués du personnel cependant, on reste dans le même ordre de grandeur dans la mesure où à partir de 1.000 salariés, il y a un mandat de plus par tranche de 250 salariés.

Moins d'élus

Le ministère du Travail avait prévenu les syndicats qu'il y aurait moins d'élus. C'est vrai, y compris par rapport aux effectifs des délégations uniques du personnel (DUP) en vigueur dans certaines entreprises pour les effectifs compris entre 200 et 300 salariés, alors qu'ils étaient déjà en deçà du cas où coexistaient CE, CHSCT et délégués du personnel. Mais c'est à un poste près, alors que la diminution est plus importante dans les grandes entreprises.

En contrepartie de la baisse du nombre de mandats, à laquelle s'ajoute la suppression des suppléants, l'exécutif s'était aussi engagé à ce qu'il n'y ait **pas de baisse du nombre d'heures de délégation**. Si celles-ci seront plus facilement consommées en totalité puisqu'elles pourront être décalées si elles ne sont pas utilisées dans le mois, voire transférées à un autre élu, ce principe n'est pas totalement respecté. Il y a une baisse de 11 heures dans les entreprises de 200 à 249 salariés et de 10 heures dans celles de 250 à 299 salariés qui ont conservé jusqu'à présent trois instances représentatives séparées.

Critiques du patronat sur les seuils

Du côté syndical, on juge la baisse du nombre d'élus trop importante. Mais le patronat n'est pas pour autant satisfait. « *La fusion des instances était l'opportunité de lisser enfin les seuils sociaux existants, notamment le passage à 50 salariés* », critique le Medef, évoquant le « *doubl [ement]* » du nombre de délégués, de 2 à 4, et l'augmentation du nombre d'heures de délégation de 10 à 18 heures lors du passage de 49 à 50 salariés, soit une situation inchangée par rapport à la situation actuelle, en cas de délégation unique du personnel.

Le patronat critique également le rythme d'augmentation du nombre de mandats avec les effectifs, qu'il juge trop rapide. En revanche, il ne dit mot d'une disposition qui limite pourtant l'impact des franchissements de seuil.

La réforme du Code du travail a en effet modifié les règles de calcul des effectifs, les rendant plus strictes en la matière. Désormais, il est calculé sur 12 mois consécutifs et non plus 12 mois consécutifs ou non au cours des 3 dernières années.

Leïla de Comarmond

LE PARISIEN – 25/10/2017

9 La CGT, FO et Solidaires appellent à la grève et manifestation le 16 novembre



Philippe Martinez (à droite), numéro un de la CGT, en compagnie de ses homologues Laurent Berger (CFDT) et Jean-Claude Mailly (FO)

Réunis pour décider d'une journée d'action commune, tous les syndicats ne sont pas parvenus à se mettre d'accord.

S'ils voulaient se mettre d'accord, ils le feraient... Ce mardi, les confédérations syndicales réunies au siège de la CFDT pour tenter de s'entendre sur une action commune avant la ratification des [ordonnances le 20 novembre](#) ont, une nouvelle fois, échoué. La mayonnaise unitaire n'a pas pris, les centrales étant toujours divisées sur la stratégie et les mots d'ordre. Seuls FO, la CGT et Solidaires, ont décidé d'une action commune le 16 novembre.

Dès le début de la réunion, qui a duré 4 heures, les choses se sont tendues, selon nos informations. D'entrée de jeu, le coup de théâtre est venu de la CFDT : la délégation de Laurent Berger n'avait finalement pas de mandat pour proposer aux « invités », comme le veut la coutume, une date de mobilisation. Une position sur laquelle s'étaient alignées l'Unsa et la CFTC.

La CFDT risque à son tour l'isolement

Autour de la table, les autres confédérations syndicales ont ensuite abattu leurs cartes. La CGT a expliqué être là pour défendre deux objectifs : un texte commun et un appel à la mobilisation sans préciser de date pour montrer « une ouverture » et ne pas réitérer les erreurs qui l'ont conduite à l'isolement.

C'est la délégation de FO, poussée par le mécontentement de ses troupes, qui, cette fois, a proposé une date de manifestation interprofessionnelle, le 16 novembre, avec comme « grain à moudre » un accord de principe pour un texte commun « si nécessaire ». Les représentants de la CFE-CGC sont venus avec un mandat pour une date d'action la plus large possible. Quant à la FSU, elle s'est dit prête à une date de mobilisation à condition que l'appel ne prenne pas d'accents trop gauchistes.

Tous les syndicats le savent pourtant : quand l'affiche syndicale est au grand complet, les manifestants sont au rendez-vous. L'histoire sociale en atteste, comme en 2007 (contre le CPE) ou à l'automne 1995 (contre le plan Juppé sur les retraites et la Sécurité sociale) où les gouvernements ont dû céder face à la rue. Mais les temps changent et l'unité syndicale a été remise au rayon des souvenirs. La raison ? « Aujourd'hui, c'est la guerre de tous contre tous, chacun détermine sa position par rapport aux autres », décrypte Jean-Marie Pernot, spécialiste des mouvements sociaux, très pessimiste sur le devenir des centrales syndicales.

En risquant à son tour l'isolement, la CFDT a montré clairement ce mardi qu'elle ne veut pas jouer le rapport de force avec le gouvernement. Sans doute espère-t-elle désormais obtenir des avancées sur la formation des salariés. « Sur les ordonnances, elle s'est pourtant fait piéger en pensant que Macron passerait par elle pour négocier... » observe, caustique, un responsable syndical. Et si pour Emmanuel Macron passer par les syndicats était devenu une perte de temps, sachant qu'à ses yeux ces derniers sont bien peu crédibles aujourd'hui ?

Catherine Gasté

::: POLITIQUE

LE FIGARO – 25/10/2017

10 Au Palais Bourbon, la réforme à marche forcée



Le président de l'Assemblée, François de Rugy, souhaite moderniser l'institution. Les députés expérimentés font de la résistance.

C'était l'une des promesses phares de la campagne d'Emmanuel Macron: «Retisser un lien de confiance entre la nation et ses représentants», «aller plus loin dans la transparence et l'exigence». En clair: rénover de fond en comble le fonctionnement du Parlement et réinventer les pratiques de ses élus.

Le premier acte de cette ambition a été posé dès cet été, avec l'examen houleux puis l'adoption de la loi de moralisation de la vie publique. Ce texte a entériné la suppression de la réserve parlementaire et ministérielle, la fin des emplois familiaux, le contrôle et la refonte de l'indemnité représentative des frais de mandat (IRFM), la vérification fiscale en début de mandat. Des mesures qui ont provoqué une levée de boucliers de la part de certains élus, y compris issus des rangs de la majorité. Ainsi François-Michel Lambert, député de La République en marche (LREM), menaçait de démissionner si on l'obligeait à licencier sa compagne...

En plus de la loi, le bureau de l'Assemblée nationale a supprimé un certain nombre d'avantages dont bénéficiaient les députés et anciens députés. Leur régime de retraite et d'assurance-chômage est désormais aligné sur le régime général, la gratuité dans les transports jusqu'ici réservée aux ex-élus et à leur conjoint a été supprimée. Le deuxième acte de cette «transformation» de l'Assemblée nationale a été annoncé par son président, François de Rugy.

L'ancien cadre d'Europe Écologie-Les Verts a lancé sept groupes de travail, censés réfléchir à des pistes de réformes qu'ils présenteront dès le mois de décembre. Les néo-députés macronistes, qui se plaignent de la lourdeur et de la lenteur de la procédure parlementaire, ne cachent pas leur impatience. «Cette institution est un vrai paquebot, et je trouve que nous sommes encore trop classiques, nous nous adaptons trop aux codes. Il ne faut pas perdre de vue notre ADN, qui est de faire différemment», rappelle Laurent Saint-Martin, député du Val-de-Marne et vice-président de la commission des finances.

Le groupe LREM a d'ailleurs lancé en septembre le «Lab», un laboratoire destiné à l'expérimentation de nouveaux usages au Parlement. Le fossé entre les anciens et les modernes se creuse encore davantage à l'aune des réformes de l'Assemblée nationale. Certains parlementaires expérimentés gardent en effet un œil vigilant sur la volonté réformatrice de leurs jeunes collègues. «Promettre de faire tomber la maison n'est pas une bonne chose. On a changé de monde, peut-être, mais une partie de cette nouvelle génération veut tout éradiquer en considérant que tout ce qui a été fait avant était nul», pointe Patrick Vignal, ex-député PS réélu sous l'étiquette LREM. «Il faut être attentif à l'expérience», souligne son collègue Yves Blein, rapporteur du groupe de travail sur la question du statut et des moyens des députés. «Il faut se garder de vouloir décider trop vite en fonction d'impressions du début», suggère-t-il, invitant ses homologues LREM à la «prudence».

L'opposition porte un regard particulièrement méfiant sur ce dossier. «Je suis inquiet», pointe le député Les Républicains Sébastien Huyghe. «Un grand nombre de néodéputés LREM débarquent avec le sentiment d'avoir inventé la démocratie et que les anciens sont tous des pourris. C'est détestable», poursuit l'élus du Nord, pour qui la réduction d'environ un tiers du nombre de parlementaires voulue par Emmanuel Macron conduira à «déraciner les élus». «Après la loi de moralisation, j'ai le sentiment que tout cela se normalise. Les députés LREM pensaient qu'on ne foutait rien et qu'on avait des trésors cachés. Ils se rendent bien compte finalement qu'il faut conserver quelques acquis», note Claude Goasguen, député LR de Paris. «Ils sont arrivés pour tout casser, je pense qu'ils vont se calmer», espère-t-il.

Transports, retraite, frais... les députés au régime sec :

<http://premium.lefigaro.fr/politique/2017/10/24/01002-20171024ARTFIG00283-transports-retraite-frais8230-les-deputes-au-regime-sec.php>

Mathilde Siraud

LE MONDE – 25/10/2017

11 Christophe Castaner choisi par Macron pour prendre la direction de La République en marche



Le porte-parole du gouvernement a confirmé, mercredi matin au micro de RTL, qu'il était bien candidat pour prendre la tête de LRM ; le conseil national devra se prononcer le 18 novembre.

Le porte-parole du gouvernement et secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement, Christophe Castaner, a confirmé, mercredi 25 octobre, **qu'il était bien candidat pour prendre la direction du parti La République en marche (LRM)**. Des informations du *Monde*, confirmant celles de l'AFP et *des Echos* avaient déjà permis de savoir, mardi soir, que le chef de l'Etat l'avait choisi, le préférant au secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, Benjamin Griveaux.

Candidat au poste, M. Griveaux a en effet annoncé lundi soir à des députés LRM, en marge d'une réception donnée à l'Élysée qui réunissait les membres de la commission des affaires économiques, que M. Macron lui avait signifié la veille que sa candidature n'était pas retenue.

C'est désormais au conseil national de LRM d'entériner le choix de M. Castaner au poste de délégué général du parti, lors d'une convention le 18 novembre à Lyon.

Un élu marqué à gauche

Contactée par *Le Monde*, l'Élysée renvoyait mardi soir vers **le tweet de Christophe Castaner** diffusé dans l'après-midi. « *La force de LRM est son collectif, ses 400 000 adhérents, rien n'est décidé et ne se dessine ainsi* », avait nuancé le porte-parole du gouvernement.

Mais ce dernier cumule les atouts pour ce poste, pour le moment occupé par une direction collégiale formée par l'ex-député socialiste Arnaud Leroy, la sénatrice Bariza Khiari et l'ancienne conseillère du chef de l'Etat, Astrid Panosyan.

Apprécié autant des députés LRM que des « marcheurs », le député des Alpes-de-Haute-Provence et ancien maire de Forcalquier a une image plus à gauche – **malgré ses récentes déclarations sur les bénéficiaires des allocations chômage** – que celle de M. Griveaux. Un avantage au moment où M. Macron se voit reprocher de mener une politique qui penche trop à droite. M. Castaner faisait également partie du premier cercle de M. Macron durant la campagne.

Son départ programmé pour la tête du parti devrait entraîner un petit remaniement au sein du gouvernement.

REPLAY sur RTL : Christophe Castaner est l'invité de RTL mercredi 25 octobre :

<http://www.rtl.fr/actu/politique/la-republique-en-marche-macron-choisit-castaner-pour-prendre-la-tete-du-parti-7790657428>

12 Les Républicains : les pro-Macron exclus... mais pas tout de suite !

Les cinq exclus de LR



Faute de quorum, mardi soir, lors du bureau politique des Républicains, les ralliés à Macron seront exclus de leur parti dans une semaine.

« C'est effarant ! Je n'ai même pas de mot pour dire à quel point tout ça est ridicule », s'agace Jean-François Copé. « Ça me fait pitié. Il faut mettre fin à cette comédie », renchérit Patrick Devedjian. Mardi, à la sortie du [bureau politique des Républicains](#), c'était humeurs sombres et exaspération à tous les étages.

Sans suspense, l'état-major du parti a pourtant décidé -à la très large majorité des présents- d'exclure le Premier ministre [Edouard Philippe](#), les ministres [Gérald Darmanin](#) et [Sébastien Lecornu](#), tout comme les députés [Thierry Solère](#) et [Franck Riester](#), coupables d'avoir « trahi » leur famille politique en rejoignant l'équipe gouvernementale d'Emmanuel Macron ou en formant le groupe dissident des Constructifs à l'Assemblée.

Mais la majorité des 120 membres du bureau politique n'ayant pas été atteinte mardi soir, le vote - 37 voix en faveur de leur départ, 7 contre et 3 abstentions- n'a pas pu être validé. Il faudra donc un autre BP, mardi prochain, pour que la décision de les exclure soit entérinée.

«Une formidable adaptation du Dîner de cons»

« C'est une farce ! » se gaussait dans la soirée Thierry Solère, qui n'a pas dit son dernier mot. Dans les tout prochains jours, le député des Hauts-de-Seine et ses amis [Constructifs](#) vont très probablement envoyer à chaque membre du bureau politique une lettre. « On va leur expliquer que nous ne sommes pas En marche, qu'on peut même avoir des différences d'appréciation avec le pouvoir et qu'il serait étonnant que Sens commun soit encore membre et pas nous », confie-t-il, réclamant un nouveau vote.

Une requête que ne devrait cependant pas lui accorder le secrétaire général des Républicains, Bernard Accoyer. « Le BP s'est très largement exprimé en faveur de leur exclusion ce soir. Un nouveau vote la semaine prochaine, même avec plus de monde, n'y changera rien. Qu'on en finisse avec cette histoire une bonne fois pour toutes », s'agaçait-il. Mais Solère de provoquer : « Si le quorum n'a pas été atteint, c'est que de toute évidence, le parti n'arrive pas à rassembler une majorité de gens pour nous exclure ! »

Reçus le matin par la commission chargée de statuer sur leur sort, Sébastien Lecornu et Gérard Darmanin étaient pourtant ressortis confiants. « Mon dossier d'instruction se résume à deux coupures de presse et je n'ai même pas eu de convocation en bonne et due forme. Toute cette procédure ne tient pas », nous confiait Darmanin en sortant, pas mécontent de faire tourner une fois de plus son parti en bourrique. Un parti qui, mardi soir, a une fois de plus démontré sa capacité d'autodestruction. « Une formidable adaptation du Dîner de cons », a résumé Rachida Dati sur son compte Twitter.

Le chef de file des eurodéputés LR quitte le parti

L'eurodéputé et ancien ministre Alain Lamassoure a annoncé mardi soir qu'il quittait Les Républicains après la décision du parti d'exclure de ses rangs cinq responsables pro-Macron, dénonçant « une pénible course à la droite la plus conservatrice ».

Olivier Beaumont

L'OPINION – 25/10/2017

13 Plan social généreux au PS



Le PSE prévoit le licenciement économique de 67 permanents du Parti socialiste

PSE au PS : un comité d'entreprise extraordinaire s'est tenu mardi au siège du Parti socialiste, au cours duquel a été dévoilé le Plan de sauvegarde de l'emploi.

Le compte à rebours a commencé pour la centaine de permanents du Parti socialiste. Un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) a été présenté mardi au cours d'un comité d'entreprise extraordinaire, au siège du parti, dans une ambiance « grave » selon un participant. Différents cabinets de conseil en reclassement ont par ailleurs été auditionnés. L'un d'entre eux sera désigné pour assister la direction et les salariés au cours de cette procédure, qui doit aboutir au licenciement économique de soixante-sept personnes. Les représentants du personnel ont deux mois pour donner leur avis sur ce plan, qui était également examiné mardi soir par le Bureau national.

Conséquence de la débâcle électorale du mois de juin, le parti d'Epinais, qui a perdu 250 députés aux législatives, va voir son budget passer de 28 millions d'euros par an en moyenne lors du précédent quinquennat, à 8 millions d'euros. Or les charges salariales du parti représentent à elles seules 12 millions d'euros par an selon le trésorier, Jean-François Debat, par ailleurs maire de Bourg-en-Bresse.

Vente du siège. Afin d'« assainir les finances », la vente du siège a été annoncée le 19 septembre. Le parti évalue à environ 50 millions d'euros l'hôtel particulier qu'il occupe depuis 1980. Reste que ce dernier a été gagé durant la campagne présidentielle. Par ailleurs, son état relativement vétuste nécessiterait dans les 15 millions d'euros de travaux. Des annonces de mise en vente sont parues récemment, dans les quotidiens économiques *Les Echos* et *Financial Times*...

La vente du siège devrait permettre d'offrir des conditions de départ dignes aux employés, déjà protégés par une convention collective avantageuse : les indemnités de licenciement seront assorties de mesures d'accompagnement financières d'un montant supérieur à 3 millions d'euros – soit près de 45 000 euros par personne.

L'objet d'un PSE étant d'éviter ou de réduire le nombre de licenciements, et de favoriser le reclassement des salariés, différentes mesures devraient être proposées aux salariés : reclassement interne (dans une fédération par exemple), aide à la formation, aide à la création d'entreprise, etc. « Les critères légaux seront appliqués », assure Jean-François Debat, au cas où l'on en douterait.

Si ce plan doit permettre aux socialistes, comme l'affirme le trésorier, de « s'appuyer sur un parti certes réduit dans ses moyens, mais qui soit un outil politique qui lui permette de reprendre dans le paysage politique », les arrière-pensées politiques ne sont pas totalement absentes des discussions en cours. Ainsi, une proposition a été faite pour que les indemnités de départ soient calculées sur la base du même indice pour tous, du chauffeur au directeur de service, et qu'elles ne varient qu'en fonction de l'ancienneté. Les organisations syndicales (CGT et CFDT) se disent prêtes à signer, mais quelques permanents en refusent le principe. Ils appellent d'ailleurs les salariés à une réunion salle Marie-Thérèse Eyquem, ce mercredi à 13 heures. « Certains copains de Benoît Hamon jouent le blocage, pour faire la démonstration qu'on ne peut aller qu'au dépôt de bilan », se désole une salariée.

Nathalie Segaines

::: INTERNATIONAL

LES ECHOS – 25/10/2017

14 Travail détaché: ce que va changer l'accord des ministres européens



Les ministres du Travail ont adopté un compromis qui reprend plusieurs exigences du président français. Mais il reste encore une étape avant son adoption définitive.

Il en avait fait l'un des marqueurs de sa politique européenne. La directive sur les travailleurs détachés, devenue selon lui synonyme de concurrence déloyale et de dumping social devait être

radicalement revisitée. L'adoption lundi soir par les ministres européens du Travail d'un compromis qui renforce la protection de ce type de travailleurs et lutte contre les abus constitue une première victoire concrète pour le président français.

Le texte adopté au terme d'une négociation-marathon est cependant loin d'être à 100% macronien. Les premières ébauches du projet remontent à juin 2015 quand sept gouvernements européens - dont la France- inquiets des dérives du travail détaché réclamaient une réforme. Un compromis était même sur le point d'être atteint en juin 2017 lorsqu'Emmanuel Macron à peine élu, a demandé une remise à plat du document jugé insuffisamment protecteur. Quatre mois plus tard, un nouveau texte est sur la table qui semble valider sa méthode, mélange de dialogue et de volonté politique.

Les Douze mois pas négociables

D'abord, même si le gain de cette mesure est avant tout symbolique, Paris a obtenu qu'un contrat de détachement ne dépasse pas douze mois et non 24 comme le proposaient la Commission et le Parlement. La ministre du Travail, Muriel Pénicaud a fait comprendre à ses partenaires que ce point n'était pas négociable. Pour une raison simple: il permet au président de montrer qu'il tient sa promesse de campagne. Une dérogation est toutefois possible pour 6 mois supplémentaires .

«A travail égal, salaire égal »

Ensuite l'accord garantit non plus un « salaire minimal » mais une « rémunération » qui englobe tous les éléments de revenus prévus par la loi et les conventions collectives (paiements des primes , 13e mois...) De sorte que le slogan « *A travail égal, salaire égal sur un même lieu de travail* » devienne une réalité et, en relevant le coût du détachement, réduise d'autant les risques de concurrence déloyale.

Autre avancée majeure: l'obligation pour les candidats au détachement d'avoir été affiliés 3 mois minimum à la sécurité sociale de leur pays. La mesure est censée décourager les sociétés « boîtes aux lettres » , qui n'ont pas d'activité réelle dans le pays d'envoi et existent uniquement pour fournir de la main d'oeuvre détachée.

Pas de clash avec l'est

Ces avances réalisées en seulement quelques mois ne se sont pas faites au prix d'une fracture avec les pays de l'est. Une gageure. La Pologne - qui envoie le plus gros contingent de travailleurs détachés (450.000 en 2015) a voté contre le compromis ainsi que la Hongrie mais les Tchèques et les Slovaques ont voté pour. En mars 2016, ces derniers avaient sorti un « [carton jaune](#) » contre la [proposition de la Commission européenne](#) au motif qu'elle violait le principe de libre circulation. La France et ses alliés ont dû lâcher en échange une concession : les nouvelles mesures se seront appliquées que dans 4 ans après leur adoption définitive.

Autre concession : la directive révisée ne s'appliquera pas aux transporteurs routiers comme le souhaitait Paris. Le sort de ces derniers sera traité dans le cadre d'une autre directive en cours d'examen et ils continueront pour l'heure à relever de la [directive de 1996](#).

Accord final en vue pour la fin de l'année

Les négociations vont maintenant s'engager avec le Parlement européen qui doit voter sa propre version de la réforme en plénière cette semaine. L'objectif est de parvenir à un accord final avant la fin de l'année. Ceux qui sont déçus des compromis vont profiter de ces dernières semaines pour tenter de faire valoir leurs arguments. A l'image du patronat allemand très remonté contre la réforme.

Travailleurs détachés : les routiers feront l'objet d'un traitement spécifique :

<https://www.lesechos.fr/industrie-services/tourisme-transport/030774410074-travailleurs-detaches-les-routiers-feront-lobjet-dun-traitement-specifique-2124819.php>

Catherine CHATIGNOUX

L'OPINION – 25/10/2017

15 Travailleurs détachés: les dessous de l'accord



Emmanuel Macron n'a pas ménagé ses efforts pour convaincre ses partenaires sur ce dossier empoisonné. Y compris en s'engageant auprès de Bruxelles sur les réformes et la réduction des déficits. Histoire d'un deal

Après douze heures de négociations, les ministres du Travail de l'UE ont trouvé lundi soir à Luxembourg un accord sur la révision de la directive de 1996 sur les travailleurs détachés. Seules la Pologne, la Hongrie, la Lettonie et la Lituanie ont voté contre. La France a pu faire valoir ses demandes : une égalité de rémunération avec les salariés nationaux ; le renforcement de la lutte contre la fraude ; le plafonnement de la durée du détachement à douze mois. Les négociations entre le Conseil et le Parlement européen vont maintenant s'engager en vue d'une adoption définitive du texte, si possible d'ici fin 2017.

Jeu, set et match. Emmanuel Macron savait qu'il jouait gros sur [la réforme des travailleurs détachés](#). Il a finalement remporté la partie. « Il a bénéficié de l'état de grâce que connaît tout président français à son arrivée, mais il a aussi multiplié les contacts personnels, mis beaucoup d'engagement politique sur la table et a su communiquer sur son action, contrairement à son prédécesseur », commente une source européenne. « Il s'est engagé sur un certain nombre de réformes qui devraient dégager de la croissance en Europe, ce qui lui a apporté une crédibilité supplémentaire », commente une autre source. Dans le même temps, des pays comme la Belgique ou les Pays-Bas, qui avaient eu peur que la France élise Marine Le Pen, se sont dit qu'il ne fallait pas mettre ce nouveau Président pro-européen en difficulté. Même raisonnement du côté de l'Allemagne. Résultat : une première victoire après ce qui est apparu comme un test de sa capacité à mettre en place une Europe qui protège.

L'affaire était pourtant loin d'être gagnée. Un compromis différent aurait pu être signé [dès le mois de juin](#). Jean-Claude Juncker, qui a initié la réforme de la directive de 1996, avait mis tout son

poids dans la balance pour tenter de convaincre le Président français que le texte issu de la présidence maltaise de l'UE est le meilleur compromis possible. Mais Emmanuel Macron a estimé que le texte n'allait pas assez loin. Il lui tenait à cœur de mettre un terme à la déduction du salaire par les entreprises des frais annexes comme le transport ou l'hébergement, en respect du principe « à travail égal, salaire égal », mais aussi de renforcer la coopération entre États membres dans la lutte contre les abus.

Enfin et surtout, il tenait mordicus à [limiter la durée des contrats des travailleurs détachés à 12 mois](#), et non 24 comme dans le compromis de la présidence maltaise. Le chef de l'État s'y était [engagé pendant sa campagne](#). Et tant pis si cette limite est symbolique puisque la durée moyenne du détachement en Europe est inférieure à quatre mois. « Il tient à incarner le Président qui fait ce qu'il a promis », insiste un proche du dossier. [Le Président d'ailleurs n'hésite pas à vexer la Pologne](#). Il ne veut rien lâcher, et dépêche Muriel Pénicaud dans ce dossier. La ministre du Travail mouille la chemise, même si sur ce sujet, elle bénéficie du travail préparatoire de Myriam El Khomri qui avait fait plusieurs voyages en Europe pour rencontrer ses homologues.

Sociétés boîtes aux lettres. Le chef de l'État prend même le risque de tout faire rater. « Personne n'y croyait. Future présidence estonienne, Commission européenne ou même certains États membres : tout le monde nous a dit que l'on n'y arriverait jamais. Ils craignaient qu'en tirant trop fort sur la corde, nous fassions capoter tout l'édifice », indique une source proche des négociations. D'autant plus que le chef de l'État souhaite aussi revoir le règlement européen sur la sécurité sociale, car c'est le moyen de toucher l'opinion : c'est là qu'on peut obtenir le plus de contraintes pour lutter contre les sociétés boîtes aux lettres, enregistrées dans des pays à bas coût pour optimiser de manière artificielle charges sociales et salaires, qui choquent tant le grand public.

Fin juin, tout est à refaire. Le 13 juillet, à l'occasion du premier conseil des ministres franco-allemand, Emmanuel Macron convainc Angela Merkel d'aller dans son sens. Le chef de l'État français et ses conseillers se mettent alors à « travailler » les pays de l'Est. Ils partent en campagne. Il ne s'agit plus de consolider le front des amis mais d'aller au-devant de ses « adversaires ». Lors du Conseil européen de juin, Emmanuel Macron rencontre pour la première fois ses homologues des quatre pays de Visegrad (Pologne, Hongrie, république tchèque, Slovaquie). Fin août, il s'entretient de nouveau, à Salzbourg, avec les dirigeants tchèque et slovaque, avant de se rendre en Bulgarie et en Roumanie. « Un vrai travail de conviction pour leur expliquer que le sujet des travailleurs détachés est absolument central », commente un acteur des négociations. Le pari se révèle payant. Seules la Pologne, la Hongrie, la Lettonie et la Lituanie restent réticentes. La fracture Est/Ouest est évitée.

Parallèlement, les Français multiplient les échanges avec la présidence estonienne, tandis que la Commission essaie de trouver le meilleur « point d'atterrissage ». « Brique par brique, nous avons avancé sur nos sujets, pour aller jusqu'au maximum de ce qu'il était possible de faire dans la négociation », indique une source proche du dossier. L'idée d'une plateforme de contrôle pour limiter les fraudes est actée. Elle sera mise en place en 2018. Surtout, le principe de l'égalité de rémunération, tout à fait central, est endossé. « Pour la Commission, c'était le véritable enjeu », insiste une source européenne.

Monnaies d'échange. Restent alors deux sujets qui coïncident : le passage de 24 à 12 mois et la question du transport routier. Ils deviennent des monnaies d'échange dans la dernière ligne droite. L'Espagne menace, avec le Portugal, de constituer une minorité de blocage alors qu'elle était prête en juin à endosser le compromis maltais. Emmanuel Macron n'imagine pas lâcher si près du but. Il profite du Conseil européen de jeudi dernier pour parler directement à Mariano Rajoy. Les deux hommes se mettent d'accord sur une « paix des braves » : pas de négociation sur le transport qui se réglera dans le cadre du paquet « mobilité » – donc pas avant deux à trois ans pendant lesquels l'ancienne directive continue à s'appliquer – contre un ralliement aux positions françaises. Les discussions continuent tout le week-end. Lundi matin, la France et l'Espagne finissent par s'aligner. Après douze heures de négociations, lundi soir, le président obtient gain de cause sur la durée des contrats.

Aujourd'hui, les experts s'interrogent. Emmanuel Macron n'a-t-il pas promis autre chose pour arracher le vote de certains pays ? Sur quelle autre directive ? Sur des tractations concernant les quotas migratoires ? « Si l'accord est un bon coup politique, il faudra veiller toutefois aux amertumes qui en découlent », juge un fonctionnaire européen. Par exemple, la relation avec la Pologne est gravement abîmée.

Fanny Guinochet, Raphaël Legendre et Isabelle Marchais

LE FIGARO – 25/10/2017

16 Glyphosate : un herbicide qui est devenu une affaire d'États



INFOGRAPHIE - L'Europe, assaillie par les lobbyistes en tout genre, doit prendre position ce mercredi sur le renouvellement de cinq à sept ans de l'autorisation du dés herbant proposé par la Commission.

La bataille se joue depuis des mois dans des bureaux, des salles de réunion, des cafés et des restaurants du [quartier européen de Bruxelles](#). Une bataille feutrée et pourtant sans merci. Son enjeu: le renouvellement ou l'interdiction programmée dans l'Union européenne [du glyphosate, l'herbicide le plus vendu au monde](#). Les ventes du Roundup, dont il constitue la substance active, représentent entre 4 et 5 milliards d'euros par an pour la firme américaine Monsanto.

Scientifiques, lobbyistes, élus, organisations non gouvernementales se déchirent sur la dangerosité de la molécule. Aujourd'hui, mercredi, l'épilogue semble pourtant proche. Après maintes tergiversations et reculades, les représentants des pays européens se réunissent ce matin. La Commission européenne espère qu'ils se prononceront sur un renouvellement du glyphosate limité à cinq ou sept ans.

À l'origine de ce bras de fer, il y a deux avis contradictoires. En mars 2015, le Circ, le Centre international de recherche sur le cancer, dépendant de l'Organisation mondiale de la santé, classe le glyphosate comme génotoxique et cancérigène probable pour l'homme. En novembre de la même année, l'Agence européenne de santé alimentaire, l'EFSA, maintient l'évaluation contraire et estime toujours que le glyphosate ne présente pas de risque.

Depuis, l'Union européenne est perplexe: faut-il se ranger au principe de précaution et interdire la substance ou faut-il suivre l'avis de l'Agence européenne de référence comme le recommande Bruxelles? Pour tenter d'influencer des capitales et des opinions publiques en plein doute, lobbies et ONG montent au front. Un tourbillon de révélations, d'accusations, d'expertises et de contre-expertises rend le tableau toujours plus complexe.

Même les États-Unis s'en sont mêlés ! Depuis 2015, les victimes présumées du glyphosate s'organisent là-bas. [Des cabinets d'avocats s'emploient à lancer des actions collectives, des «class actions» contre Monsanto](#). Un non du Vieux Continent tomberait à pic pour nourrir leur dossier. À deux reprises cet automne, ils font le voyage de Bruxelles. La Californienne Teri McCall, dont le mari cultivateur est mort d'un lymphome, lance un appel. «S'il vous plaît, prenez la bonne décision, ils empoisonnent notre planète», supplie-t-elle en larmes.

Mais outre-Atlantique, les avocats apportent aussi des éléments de fond. Dans le cadre de la procédure, ils ont pu avoir accès à des courriers internes de la firme américaine. Ce sont les désormais fameux «Monsanto Papers», qui dévoilent que Monsanto s'emploie depuis des années à influencer la rédaction d'articles scientifiques sur son produit phare.

L'Agence européenne de santé alimentaire a beau expliquer en détail qu'elle n'a pas tenu compte des articles concernés, le doute s'installe. Il se renforce quand une association allemande révèle que le rapport d'évaluation du glyphosate comporte dix-huit pages de copier-coller d'un dossier fourni par l'industrie elle-même. Les soupçons de conflit d'intérêts, fondés sur le rapport du CEO, l'observatoire des lobbies («Presque la moitié des scientifiques de l'EFSA sont en situation de conflit d'intérêts financier» - juin 2017), resurgissent.

Dans le camp des ONG et des écologistes, le sentiment monte que le vent peut enfin tourner. «Le directeur de l'EFSA doit démissionner» réclame, fin septembre, l'eurodéputée verte Michèle Rivasi. Le Parlement européen s'en mêle et décide d'organiser une audition. Monsanto refuse de venir s'expliquer. Ses deux lobbyistes se voient privés de leur badge d'accès. La veille de la discussion, l'ECPA, l'organisation des fabricants de pesticides, sponsorise un dîner pour les députés européens. Les ONG s'invitent et accueillent les élus avec un cocktail au Roundup. Le 11 octobre, le docteur David Kirkland, dont le nom figure dans les documents, passe un sale quart d'heure, après avoir défendu la non-dangerosité du glyphosate. «En 2012, vous avez corédigé une étude commanditée par Monsanto et payée 18.000 euros, lui lance le socialiste belge Marc Tarabella. Est-ce que vous êtes toujours crédible?»



«Des manœuvres absolument dans tous les coins»

En parallèle, d'autres études aux titres chocs médiatisées par les écologistes se succèdent. [Du glyphosate dans les céréales du petit déjeuner](#) ou dans les glaces Ben & Jerry's, des pesticides détectés dans une majorité de fruits et légumes. De quoi paniquer l'opinion. Plus de 1,3 million de citoyens signent une initiative citoyenne réclamant la fin du glyphosate. Les ministres entendent. La France, l'Italie, l'Autriche s'engagent à voter contre un renouvellement du glyphosate pour dix ans.

En face, Monsanto prend peur pour son produit phare. La contre-offensive s'intensifie. Les spécialistes en communication qui conseillent l'entreprise pour un montant annuel supérieur à 700.000 euros, selon le site [Lobbyfacts.eu](#), approchent les journalistes. Des rencontres individuelles s'organisent dans des cafés bruxellois avec des représentants de l'entreprise. Un blog pro-industrie relaie des accusations contre le professeur Christopher Portier, expert toxicologue auprès du Circ et critique public de l'Agence européenne de santé alimentaire. Il a perçu 160.000 euros pour un travail d'expertise auprès des avocats des victimes. Et si c'était en réalité pour faire du lobbying auprès des institutions européennes, s'interrogent ouvertement des sources au sein de l'industrie? Les réseaux sociaux s'en émeuvent.

Dernier épisode en date, en fin de semaine dernière, une longue enquête de l'agence Reuters vient opportunément jeter des doutes sur la rédaction de la monographie de l'agence de l'OMS,

celle qui remet en cause le glyphosate. Elle aurait été modifiée à la dernière minute. La journaliste reconnaît travailler sur des informations fournies par Monsanto. Lundi, le Circ réplique avec un long communiqué rejetant des «fausses accusations» et des «ambiguïtés».

«Il y a des manœuvres absolument dans tous les coins», résume une source européenne atterrée. Jusqu'à ces dernières heures. Hier, mardi à 13 heures, le Parlement européen jette son poids politique dans le combat. À 355 voix pour et 204 contre, les élus votent une résolution non contraignante réclamant l'interdiction du glyphosate dans 5 ans. Trois heures plus tard, la Commission européenne renonce. Son porte-parole annonce qu'elle ne demandera pas le renouvellement pour 10 ans. Ce matin, elle cherchera donc une majorité large autour d'un délai de cinq à sept ans.

Ce produit n'a pas la cote

Ils sont allemands, français, italiens, grecs ou portugais mais ont un point commun: ils demandent majoritairement l'abandon du glyphosate. Avec 77 % des personnes interrogées qui sont pour l'interdiction, les Portugais sont les moins sévères et, avec 84 %, les Italiens sont les plus radicaux. Entre les deux, les Français, les Allemands et les Grecs qui sont respectivement 79 %, 80 % et 81 % à voter pour l'abandon du glyphosate. C'est ce qui ressort d'un sondage en ligne effectué du 16 au 22 octobre auprès de 1000 participants dans chaque pays par l'institut allemand Insa Consulere. Une défiance à mettre notamment sur le compte du peu de crédit accordé au rapport produit par l'EFSA (Autorité européenne de sécurité des aliments). Alors qu'en 2015 le Circ, une agence de l'OMS, qualifiait le glyphosate de «cancérogène probable», l'EFSA disait le contraire quelques mois plus tard. Les trois quarts des personnes interrogées ne lui font pas confiance sur ce point.

Glyphosate : le débat tourne à la cacophonie gouvernementale :

<http://premium.lefigaro.fr/politique/2017/10/24/01002-20171024ARTFIG00267-glyphosate-un-debat-qui-tourne-a-la-cacophonie-gouvernementale.php>

Isabelle Ory

LE POINT – 25/10/2017

17 Chine : Xi Jinping réélu pour 5 ans à la tête du PCC



Le comité central du PCC a élu Xi Jinping secrétaire général, aux côtés des six autres membres permanents du bureau politique.

Cette réélection en tant que secrétaire général du Parti communiste assure au leader chinois d'obtenir un nouveau mandat de président de la République.

Sans surprise [Xi Jinping](#) obtient un nouveau mandat de cinq ans à la tête du Parti communiste chinois (PCC), a annoncé l'agence de presse officielle [Chine nouvelle](#). Le comité central, sorte de parlement du PCC, l'a élu secrétaire général, aux côtés des six autres membres permanents du bureau politique, l'instance qui détient la réalité du pouvoir en Chine, a précisé l'agence.

S'adressant à la presse entouré de ses six collègues, dont le Premier ministre Li Keqiang, [Xi Jinping](#) a remercié le comité central de lui avoir offert un nouveau mandat. « Je prends cela non seulement comme une approbation envers mon travail, mais aussi comme un encouragement qui me poussera à aller de l'avant », a-t-il lancé, dans une allocution retransmise en direct à la télévision. Xi Jinping, arrivé au pouvoir fin 2012, est [assuré d'obtenir un nouveau mandat](#) de président de la République populaire en mars prochain. Âgé de 64 ans, Xi Jinping a consolidé son pouvoir à la faveur du 19e congrès du PCC qui s'est achevé mardi, obtenant l'honneur suprême de figurer dans la charte du Parti, une distinction que seul le fondateur du régime, Mao Tsé-toung, avait eue avant lui de son vivant.

« Nouvelle ère du socialisme à la chinoise »

Chef du Parti, chef de l'État, chef des armées : depuis son arrivée au pouvoir fin 2012, Xi Jinping a accumulé les pouvoirs au sommet de la deuxième puissance économique mondiale et présidé à un renforcement de l'autorité du régime. L'inclusion de son nom et de sa « Pensée » dans les statuts du parti suggère qu'il peut désormais rester indéfiniment à la tête du pays, s'affranchissant de la limite d'âge théorique de 68 ans et du souci d'avoir à se choisir un successeur. Cette limite d'âge pourrait, en revanche, continuer de s'imposer aux autres membres permanents du bureau politique, dont au moins deux auront dépassé les 68 ans lors du prochain renouvellement quinquennal, en 2022. Le nouveau comité permanent est exclusivement composé de sexagénaires. Il ne s'est pas ouvert à la génération des quinquagénaires, qui auraient pu faire figure de dauphins potentiels de Xi Jinping.

Lors d'un discours fleuve de près de trois heures et demie à l'ouverture du congrès mercredi dernier, Xi Jinping a promis à ses compatriotes une « nouvelle ère du socialisme à la chinoise » dont il a peint les contours à l'horizon 2050 : faire de la Chine une grande puissance prospère et respectée. Écartant tout espoir de libéralisation du régime, il a au passage appelé à « défendre l'autorité du parti et le système socialiste chinois ». Les cinq ans de pouvoir de Xi Jinping se sont accompagnés d'une guerre à la corruption, qui a sanctionné pas moins de 1,5 million de personnes. Xi Jinping est soupçonné d'en avoir profité pour écarter des rivaux politiques. Outre le Premier ministre Li Keqiang, 62 ans, Xi Jinping est le seul membre du précédent comité permanent à se maintenir dans la nouvelle instance. Xi Jinping devrait être formellement réélu à la tête de l'État en mars prochain lors de la session annuelle du parlement, de même que Li Keqiang, qui devrait rester chef du gouvernement.

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien à vous,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

